

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

C A B I N E T

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE
FORESTIÈRE M

DIRECTION DES FORÊTS

SERVICE DE LA GESTION FORESTIÈRE

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

Relatif à la Convention de Transformation industrielle, conclue entre le
Gouvernement Congolais et la Société Forestière et Industrielle de Lé Boulou,
pour la mise en valeur de l'Unité Forestière d'Exploitation Lé Boulou située
dans l'UFA Sud 5 (Kibangou)

Article premier : L'organigramme général de la société, joint en annexe, se présente
de la manière suivante :

- un Gérant
- une direction technique, ayant sous sa tutelle :
 - un Service d'exploitation forestière
 - une Cellule d'aménagement
 - un Service de transformation des bois
 - un Service mécanique et entretien
 - un Service commercial
 - un Service administratif et du personnel

Article 2 : La société s'engage à recruter des cadres du corps des agents des eaux
et forêts, suivant le calendrier ci-dessous :

2003 : un poste d'encadrement ;
2004 : un poste d'encadrement ;
2005 : un poste d'encadrement.

Article 3 : La société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à
recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

Les cadres expatriés ont pour mission de préparer le personnel congolais à sa promotion hiérarchique par une formation, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

Article 4 : La société s'engage à construire pour ses travailleurs une base-vie comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- un système d'adduction d'eau potable ;
- une case de passage équipée et meublée pour les agents des eaux et forêts. selon un plan à définir avec la Direction Générale de l'Economie Forestière.

La base-vie devra être électrifiée et dotée d'une antenne parabolique

Article 5 : les investissements prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, se chiffrent à 3.207.000.000 F CFA sur une période de 5 ans.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le volume maximum annuel (VMA) de l'UFE sera déterminé dans le cadre de la réalisation des travaux d'inventaire.

Article 7 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

DESIGNATION		ANNEES		
		2003	2004	2005
Production grumière	Volume-fût	25.000	25.000	50.000
	Volume commercialisable	16.250	16.250	32.500
Grumes exports		16.250	-	-
Grumes entrées usine		-	16.250	32.500
Sciages verts		-	5.700	7.200
Sciages séchés		-	-	4.200

S'agissant de la production grumière, le volume commercialisable représente 65% du volume – fût.

Les prévisions de production seront modifiées à l'issue de l'adoption du plan d'aménagement durable de l'UFE Lé Boulou.

Article 8 : La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile (montagnes ou rharécages).

Article 9 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 10 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 11 : La création des infrastructures routières dans l'unité forestière d'exploitation ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de feux de brousse et des dégâts sur les écosystèmes forestiers (défrichements anarchiques, braconnage etc...).

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements le long des routes et pistes forestières ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 12 : Les activités agro-pastorales seront entreprises autour des bases-vies des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant un plan approuvé par la Direction Régionale de l'Economie Forestière du Niari qui en assurera le suivi et le contrôle.

Article 13 : Conformément aux dispositions de l'article 22 de la convention, la société s'engage à livrer le matériel et à réaliser les travaux ci-dessous présentés au profit de l'Administration forestière et de la Préfecture du Niari :

A- Contribution à l'équipement de l'Administration des Eaux et Forêts :

En permanence :

- livraison de 2000 litres de gazoil, chaque année, à la Direction Régionale de l'Economie Forestière du Niari et à la Direction Régionale de l'Economie Forestière de la Bouenza, soit 1000 litres par Direction Régionale



A la signature :

- livraison d'un appareil radiophonique à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- livraison d'une machine à dactylographier, grand modèle, de marque olympia, à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Décembre 2002 :

- paiement des frais relatifs à la réalisation des travaux d'inventaire de l'UFE Lé Boulou, évalués à de F CFA 21.605.650.

Année 2003 :

3^e trimestre

- Construction de deux logements, selon un plan à convenir avec la Direction Générale de l'Economie Forestière, pour les agents de la Brigade des Eaux et Forêts de Makabana, à hauteur de F CFA 20 millions.

Année 2004 :

2^e trimestre

- Contribution à la construction du mur de la Direction Régionale du Niari, à hauteur de F CFA 15 millions

Année 2005 :

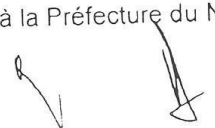
1^{er} trimestre

- livraison d'un groupe électrogène de 4,5 KVA à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- livraison d'une moto tout terrain, avec casque de protection, à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- livraison d'un ordinateur avec imprimante et onduleur à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

B- Contribution au développement socio-économique de la région du Niari

En permanence :

- livraison de 500 litres de gazoil, chaque année, à la Préfecture du Niari ;



- entretien du tronçon routier Kimbangou-Kiti

Année 2003 :

- livraison d'une machine à écrire à la Sous-préfecture de Kibangou ;
- livraison d'une machine à rénèotyper à la Sous préfecture de Kibangou ;
- équipement du collège et de l'école primaire de Léboulou en tables-bancs.

Année 2004 :

- réfection du CEG de Kibangou à hauteur de F CFA Dix millions et équipement en table-bancs ;
- livraison d'un ordinateur avec imprimante à la Préfecture du Niari.

Année 2005 :

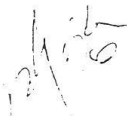
- livraison d'un groupe électrogène de 50 KVA à la Sous-préfecture de Kibangou.

Article 14 : le présent cahier de charges particulier est d'application obligatoire conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du novembre 2000, portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 30 Octobre 2002

Pour la société

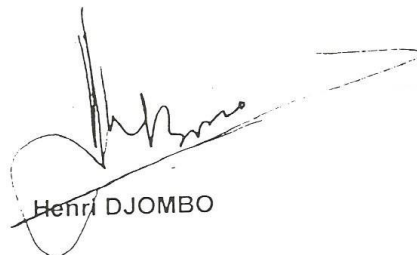
Le Gérant,



KONG ING TEE

Pour le Gouvernement

Le Ministre de l'Economie Forestière
et de l'Environnement



Henri DJOMBO

Annexe 1 : INVESTISSEMENTS PROVISIONNELS

1- Matériel d'Exploitation Forestière et de Transport

Années	1 ^{er} Année		2 ^{ème} Année		3 ^{ème} Année		4 ^{ème} Année		5 ^{ème} Année	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Capacité de production	5.000		25.000		50.000		50.000		50.000	
Matériel et investissement		10.000								
Frais de 1 ^{er} installation		180.000								
Construction route	01	60.000	-	-	01	60.000	-	-	-	-
Tracteur à chenille	01	60.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Niveleuse 140 G	01	35.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion Benne										
Production grumes	01	180.000	01	180.000	-	-	-	-	-	-
Tracteurs à chenille	01	150.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Tracteur à pneus	01	140.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Chargeur 966 C	01	170.000	01	170.000	01	170.000	-	-	-	-
Camions grumiers	01	25.000	-	25.000	-	-	-	-	-	-
Véhicules de liaison Pick up	01	35.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion Benne	01	40.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Porte char	01	30.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion citerne	01	3.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Système de communication		4.000	-	6.000	-	10.000	-	10.000	-	10.000
Pièce de rechange		3.000	02	2.000	-	2.000	-	15.000	-	15.000
Tronçonneuses	03	10.000	-	15.000	-	15.000	-	-	-	15.000
Fonds de roulement										
Sous-Total 1		1.075.000		398.000		255.000		25.000		25.000

2- Equipement de Transformation

Unité = 1000 F.CFA

Années	1 ^{er} Année		2 ^{ème} Année		3 ^{ème} Année		4 ^{ème} Année		5 ^{ème} Année	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Matériel et investissement										
Scierie			01	400.000						
Scie de refente										
Scie de tête diamètre 1600										
Délinieuses multilames										
Eboutuses										
Decks rouleaux transferts										
Utilités										
-Air comprimé (compresseur)										
-Aspirateur et moteur										
-Ensemble tuyauterie										
-Salle Affûtage										
-Affûteuse										
-Biseauteuse										
-Banc de planage										
-Machine à stieliter										
-Appareil à braser										
-Groupe électrogène 500 Kva			01	250.000						
*Montage scierie			-	15.000						
Chargeur type CAT			01	60.000						
Chargeur frontal (manitou)			01	30.000						
Fonds de roulement			-	20.000		20.000				20.000
Pièces de rechange			-	15.000		15.000				15.000
Matériel de séchage, séchoir			01	180.000						
(4 cellules de 250 m ³ /mois de capacité)										
Menuiserie			01	40.000		3.000				3.000
fonds de roulement			-	3.000		3.000				3.000
Pièces détachées				3.000		41.000				46.000
Sous-Total 2				1 016.000						

3- Construction Base Vie et Site Industriel

Unité = 1.000 F.CFA

Années	1 ^{ère} Année		2 ^{ème} Année		3 ^{ème} Année		4 ^{ème} Année		5 ^{ème} Année	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Spécifications										
- Travaux génie civil (terrassements et fondations)	-	40.000								
- Adduction d'eau + électricité	-	8.000								
- Construction hangar, atelier mécanique + garage	-	40.000								
- Bâtiment scierie centrale énergie et base vie :		180.000								
* Logement cadres										
* Bureaux administratifs										
* Ameublement										
* Equipements bureaux										
* Infrastructures sociales et sanitaires			01	10.000						
- Ecole à cycle complet + CEG				2.000						
- Infrastructures sportives										
Sous-Total 3		268.000		12.000						
Total général (Total 1+2+3)		1.343.000		1.426.000		296.000		71.000		71.000

(Handwritten signature and initials)

ANNEXE II : EFFECTIFS DU PERSONNEL

POSTES	EMPLOIS EXISTANTS	EMPLOIS A CREER				
		ANNEE I	ANNEE II	ANNEE III	ANNEE IV	ANNEE V
1 - Direction Générale						
Directeur Général	1	-	-	-	-	-
Chef du personnel	-	1	-	-	-	-
Chef comptable	-	1	-	-	-	-
Agents du service solde	-	1	-	-	-	-
Agents du service commercial	-	1	-	-	-	-
Agents du service personnel	-	1	-	-	-	-
Directeur technique	-	1	-	-	-	-
Secrétaire	-	1	1	-	-	-
Infirmier	-	2	1	-	-	-
Chauffeurs de liaison direction	-	1	-	-	-	-
Planton	-	1	-	-	-	-
Manceuvre	-	1	-	-	-	-
Chef de service commercial	-	1	-	-	-	-
Opérateur de phonie	-	2	-	-	-	-
Agence de Dolisie						
Chef d'agence	-	1	-	-	-	-
Collaborateurs	-	3	-	-	-	-
Total 1	1	19	2			
2.- Exploitation forestière						
Chef d'exploitation	-	1	-			
Chef de chantier	-	1	-			
Prospection						
Chef d'équipe	-	1	-			
Prospecteur	-	6	-			
Layonneurs	-	3	-			
Cartographe	-	1	-			
Construction et entretien des routes						
Chef d'équipe	-	1	-			
Conducteurs D 7 G	-	2	2			
Aides - conducteurs	-	2	2			
Abatteurs	-	1	1			
Aides - abatteurs	-	1	1			
conducteurs niveleuse	-	1	-			
chauffeurs camion benne	-	1	1			

production grumière					
Abatteurs	-	3	2		
Marqueurs souches	-	3	2		
Cubeur forêt	-	2	-		
Compteur pisteur	-	2	-		
Tronçonneuse forêt	-	2	-		
Débardage					
Conducteurs D 7G	-	2	2		
Aides conducteurs	-	4	4		
Conducteur tracteur à pneu	-	1	1		
Aides conducteur	-	1	1		
Conducteur chargeur 966	-	1	-		
Aide conducteur	-	1	-		
Parc à grumes					
Cubeurs	-	1	-		
Tronçonneur	-	2	-		
Numéroteur	-	1	-		
Poseur d'esses	-	1	-		
Roulage (chauffeurs grumiers)					
	-	2	3		
Chauffeurs	-	1	3		
Aide					
Serviteur et liaison					
	-	1	-		
Chauffeurs benne	-	1	-		
Chauffeur porte char	-	1	-		
Chauffeur camion citerne					
Atelier					
Chef mécanicien	-	1	-		
Mécanicien caterpillar	-	3	-		
Aide mécanicien	-	2	-		
Mécanicien véhicule léger	-	2	-		
Aide mécanicien	-	1	-		
Gardiens	-	3	-		
Soudeur	-	2	-		
Magasinier / pompiste	-	1	-		
Electriciens Autos	-	2	-		
Sous-Total 2		73	25		

- Scierie				
3.1.-Production				
Chef de scierie			1	-
Chefs d'équipe			2	-
Scieurs	-	-	4	-
Aide scieur	-	-	6	-
Palonnier griffeurs	-	-	4	-
Eboueur	-	-	4	-
Marqueur	-	-	2	-
Cubeur	-	-	2	-
Classeur	-	-	2	-
Manceuvre	-	-	12	-
Conducteur élévateur manitou	-	-	2	-
Conducteur changeur type CATER	-	-	2	-
4- Affûtage				
Chef affûteur	-		1	
-Machine à rectifier	-		2	
-Machine à stelliter	-		2	
-Appareil à braser	-		2	
-Biscouteuse	-		2	
-Planage	-		2	
-Soudeur	-		2	
-Cercleur	-		2	
Sous-Total 3			58	
5- Menuiserie				
Chef d'unité			1	
Adjoint			-	
-Machinistes			3	
-Aides machinistes			3	
affûteur			1	
Total menuiserie 5			8	
Total Général (1+2+3+4)	1	92	93	

